



ESAT- "Les Ateliers de Castille"
48 Route d'Aiguillon
47320 CLAIRAC
Tél: 05 53 84 31 11
Mail: kapass@algeei.org

BON DE COMMANDE

Adresse de facturation	Adresse de livraison
Tél:	
Email:	
SIRET:	

Description	Prix unitaire TTC	Quantité	Total TTC
Malette KAPASS complète (210€ HT*)	252 €		
Frais de livraison (11€ HTpar kit)	13,20 €		

*tarif en vigueur le 01.12.2023

Date et signature:

(TVA 20%) Total TTC: _____ €
(Au-delà de 5 malettes, nous consulter)

Mode de règlement:

Virement bancaire

Chèque à l'ordre de l'ESAT "Les Ateliers de Castille"

BIC: SOGEFRPP

IBAN: FR76 3000 3043 3900 0500 0190 386

Conditions Générales de Vente

TVA Inter Communautaire: FROT 332 803 519 - TVA acquitée sur débits - SIRET 332 803 519 00211 - NAF 8810C

Réserve de propriété: les produits et marchandises vendus, sont réputés nous appartenir jusqu'à complet paiement de leur prix (loi 80-355 du 12 mai 1980). Toutes contestations seront portées devant le tribunal du Commerce d'Agen qui sera le seul compétent. L'E.S.A.T. "les Ateliers de Castille" n'octroie pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Loi 92-1442 du 31 décembre 1992: la présente facture est payable à échéance. Toute somme non payée dans ce délai est susceptible de porter intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. L'article L.441-6 du code du commerce précise l'obligation de verser une indemnité en cas de retard de paiement: "tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrements, dont le montant fixé par décret". L'article D441-5 a fixé le montant de cette indemnité à 40€.